FICHE D'INSCRIPTION KRAV MAGA LYON 2023 / 2024

1. Remplissez la fiche d'inscription
2. Remplissez la demande de licence
3. Si vous inscrivez un mineur remplissez l'attestation parentale
4. Renvoyez tous les documents demandés à cette adresse

KRAV MAGA LYON
146 rue du Breuil
69460 Salles Arbuissonnas

KRAV MAGA LYON
146 rue du Breuil
69460 Salles Arbuissonnas

COLLER PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE SAISON 2023 /2024

Date d'inscription :……...

Nom : …….. Prénom :…….

Date de naissance :…… Profession :…….

Adresse :……
Code Postal : …… Ville : …...……..……
☎: …….. 📱 : …….. N° d'urgence : ……
Email :…….@…….…….

Grade en Krav Maga : ……
Passé sportif (grades, titres,…) : …….

Connaissiez-vous déjà le Krav Maga ? ❒ OUI ❒ NON

Comment avez-vous connu Krav Maga Lyon ?

❒ Bouche à oreille ❒ Internet ❒ Presse. ❒ Karaté Bushido
❒ Affiche à…….. ❒ Autre :……..

Pour m'inscrire je dois penser à :

❒ Certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav Maga	❒ Régler la cotisation en 1 à 10 chèques
❒ Remplir la fiche d'inscription + coller photo + signature	❒ à l'ordre de Krav Maga Lyon
❒ Basket servant uniquement en salle	❒ Page 4 du livret du licencié remplie
❒ Pantalon de kimono noir (ou jogging noir sans fermeture éclair)	❒ Tee-shirt blanc de Krav Maga
❒ Coquille type Taekwondo (homme ou femme)	❒ Protège-tibias (homme ou femme)
❒ Ceinture	❒ Gants et protège-dents

❒ J'ai pris connaissance du fait que les cours sont interrompus durant les périodes de vacances scolaires. Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association.

❒ Je consens à l'utilisation par Krav Maga Lyon et la FEKM-RD de mes données personnelles nécessaires à la bonne gestion dans le cadre de la pratique du Krav Maga et de sa promotion (1).

Je soussigné…….…… à _____, le..…….
Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »
Signature :

(1) Règlement Général sur la Protection des Données personnelles RGPD
Les données à caractère personnel (titre, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, n° portable) vous concernant sont indispensables dans le cadre de votre adhésion et de la bonne gestion par KMM et la FEKM-RD dans votre pratique du Krav Maga (édiction de licence, enregistrement des grades,…). A défaut, votre adhésion, demande de licence ou de renouvellement ne pourra être prise en considération. La durée de conservation de vos données est le temps nécessaire pour vous accompagner dans votre pratique du Krav Maga. Pour assurer le bon suivi sportif et le bon fonctionnement fédéral, ces données seront conservées dans les registres sauf demande contraire qui, si elle est acceptée, aura pour effet d'effacer l'ensemble des données vous concernant, CV sportif compris (grades, stages effectués, durée de pratique…). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant un email à l'adresse contact@kravmagalyon.com Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

CODE MORAL DE LA F.E.K.M.-R.D.

Adhérent de la F.E.K.M.-R.D., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

● D'honnêteté,

● De non agressivité,

● D'humilité,

● De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle d'autrui.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité et n'admettre ou ne participer à aucune forme de discrimination.

REGLEMENT INTERIEUR DE KRAV MAGA LYON

30 aout 2016

Art. 1
L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Krav Maga Lyon

Art. 2
Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité Directeur.

Art. 3
L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Art. 4
Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.

Art. 5
Les baskets ou les chaussures de villes sont interdites sur les tatamis où seuls sont autorisés les chaussons spécifiques adaptés aux tatamis. II est interdit de fumer à l'intérieur. Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.

Art. 6
L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la FEKM

Art.7
L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.

Art.8
L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le conseil d'administration sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de la FEKM, ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

Art. 9
L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur propre à chaque salle d'entraînement.

Le Président,
Marc Framinet

FEKM-RD-Secteur France

DEMANDE de LICENCE 2023-2024

CODE MORAL FEKM-RD

ADHERENT DE LA FEKM-RD, JE M'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE CONDUITE SUIVANTE ET FERAI PREUVE :

- *D'HONNETETE*
- *DE NON AGRESSIVITE*
- *D'HUMILITE*
- *DE RESPECT DE NOS STATUTS, DE NOTRE REGLEMENT INTERIEUR, DES INSTRUCTEURS ET DE NOS PARTENAIRES*

EN OUTRE, JE M'ENGAGE A N'UTILISER LES TECHNIQUES DE KRAV MAGA EXCLUSIVEMENT QUE PENDANT LES COURS OU DANS LE SEUL BUT DE DEFENDRE MON INTEGRITE PHYSIQUE VOIRE CELLE D'AUTRUI.

JE DEVRAI EGALEMENT CONTRIBUER A INSTAURER UN CLIMAT D'AMITIE, DE SIMPLICITE ET DE CONVIVIALITE ET N'ADMETTRE OU NE PARTICIPER A AUCUNE FORME DE DISCRIMINATION.

Afin d'obtenir votre licence FEKM-RD-Secteur France, merci de :

1. lire attentivement le livret et compléter en majuscules d'imprimerie la page demande de licence (page 2) ;
2. signer personnellement votre demande (signature du représentant légal pour les mineurs) ;
3. remettre cette demande à votre club et conserver le double ;
4. votre club envoie le listing « élèves »à la FEKM-RD-secteur France qui l'enregistre ;
5. vous recevez **à votre adresse mail** votre timbre de licence à découper et coller sur votre passeport sportif.

La FEKM-RD-secteur France est affiliée à la FEKM-RD : webmaster@krav-maga.net
RNA W021000505 SIRET 803250554

INFORMATIONS

Certificat médical

En application du Code du Sport relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et les dispositions des articles D. 231-1-3 et D. 231-1-5, en cas de souscription d'une licence sportive, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Krav-Maga. Ce certificat médical doit être établi moins d'un an avant la demande de licence.

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles RGPD

Les données à caractère personnel (titre, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, n° portable) vous concernant sont indispensables dans le cadre de votre adhésion et de la bonne gestion par la FEKM-RD et son secteur France dans votre pratique du Krav-Maga (édiction de licence, enregistrement des grades,…). A défaut, votre adhésion, demande de licence ou de renouvellement ne pourra être prise en considération. La durée de conservation de vos données est le temps nécessaire pour vous accompagner dans votre pratique du Krav-Maga. Pour assurer le bon suivi sportif et le bon fonctionnement fédéral, ces données seront conservées dans les registres fédéraux sauf demande contraire qui, si elle est acceptée, aura pour effet d'effacer l'ensemble des données vous concernant, CV sportif compris (grades, stages effectuées, durée de pratique…). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant un email à l'adresse *webmaster@krav-maga.net*. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Assurances

Les garanties de base proposées sont un package comprenant :

- Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FEKM-RD-Secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet Haye.
- Accident corporel : la FEKM-RD-Secteur France met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du Krav-Maga. Elle attire son attention sur l'intérêt de souscrire une assurance « accident corporel ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FEKM-RD-secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet Haye.

Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'assurance jointe. La FEKM-RD-secteur France informe le licencié que le prix des garanties de base est de 3€ TTC quelque soit l'âge.

- Options complémentaires : le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance jointe, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès du Cabinet Haye.
- La notice d'assurance et le bulletin d'extension de garantie conservés par l'adhérent sont lus avant signature de la demande de licence.

En cas de sinistre

Le club remet au licencié un formulaire de « déclaration d'accident » et l'adresse au **Cabinet HAYE Courtage 83-85 rue Dutot 75015 Paris 01.42.80.46.76 (Fax : 09.72.46.53.97 ou cabinet-haye@cabinet-haye.fr**).

Validité de la licence :

La demande de licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal.
La licence n'est valable qu'après sa délivrance effective c'est-à-dire à son retour dans les clubs. Il en est de même pour les renouvellements annuels. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur de la FEKM-RD-secteur France et de la FEKM-RD (disponibles auprès de son club ou auprès du secrétariat FEKM-RD *webmaster@krav-maga.net*).

DEMANDE de LICENCE 2023-2024

En majuscules et au stylo à bille. Merci !

Club : ……..

Renouvellement de licence : ☐ Oui ☐ Non

Adresse e-mail :……@……

☐ Mme ☐ M Nom : ……
Prénom : ……
Date de naissance (JJ/MM/AA) : ……/……/……
Adresse postale : n° :
……
……
Code postal : ……Ville :……

Le soussigné déclare *(merci de cocher les cases)* :

☐ **consentir** à l'utilisation par la FEKM-RD et son secteur France de ses données personnelles nécessaires à la bonne gestion par la FEKM-RD et son secteur France dans la pratique du Krav-Maga (p. 1) ;

☐ **accepter** de recevoir la Newsletter et tout autre document d'information relatif au Krav-Maga FEKM-RD ;

☐ **adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-RD-secteur France ;

- régler la somme de 33€ TTC (30€ licences + 3 € assurance) ;
- **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

*Faire précéder de la mention **« Lu et approuvé ».** Signature de l'adhérent ou de son représentant légal*

Date / /

En majuscules et au stylo à bille. Merci !

Club : …….

Renouvellement de licence : ☐ Oui ☐ Non

Adresse e-mail :…….@.....

☐ Mme ☐ M Nom : ……
Prénom : ……
Date de naissance (JJ/MM/AA) : ……..…./……..…../……
Adresse postale : n° :
……..……
……
Code postal : ……Ville :……

Le soussigné déclare *(merci de cocher les cases)* :

☐ **consentir** à l'utilisation par la FEKM-RD et son secteur France de ses données personnelles nécessaires à la bonne gestion par la FEKM-RD et son secteur France dans la pratique du Krav-Maga (p. 1) ;

☐ **accepter** de recevoir la Newsletter et tout autre document d'information relatif au Krav-Maga FEKM-RD ;

☐ **adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-RD-secteur France ;

- régler la somme de 33€ TTC (30€ licences + 3 € assurance) ;
- **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé ». Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

Date / /

INFORMATIONS ASSURANCES

Responsabilité civile et individuelle accident : contrat AXA France IARD n°5157857304, conditions particulières établies avec Cabinet HAYE Code courtier : 0201403384.

Assurés :

- le groupement sportif souscripteur du contrat ;
- ses représentants légaux dans l'exercice de leur fonction ;
- les pratiquants sportifs, adhérents au groupement ;
- les préposés (rémunérés ou non) du groupement dans l'exercice de leurs fonctions ;
- les personnes prêtant bénévolement leur concours à l'assuré.

Etendue géographiques des garanties :

Les garanties du contrat s'exercent :

- en France et en Europe ;
- dans les autres pays du monde pour des séjours n'excédant pas trois mois consécutifs.

Garanties de base :

- Responsabilité civile de l'association et des assurés élargie aux stagiaires ;
- Dommages causés par les véhicules utilisés pour les besoins du service ;
- Faute inexcusable ;
- Occupation temporaire de locaux ;
- Défense et Recours ;
- Frais médicaux et Hospitalisation.

Les dépassements d'honoraires et frais médicaux sont remboursés en complément du régime obligatoire et tout autre régime de prévoyance individuel ou collectif dans la limite de 100 de la base de remboursement de la Sécurité Sociale et d'un montant maximum de 500€/accident/adhérent.

Il est prévu dans ce capital de 500€/accident :

- dépassement d'honoraires médicaux
- prestations non remboursées par le régime obligatoire ;
- bris de lunettes, pertes de lentilles et frais de remplacement de prothèses limité à 60€/accident/adhérent, durant les activités sportives ;
- frais de transport du lieu de l'accident à l'établissement hospitalier le plus proche

- Décès 6 000€ plus 1 000€/enfant à charge.
- Invalidité Permanente Partielle ou Totale avec une franchise de 10% :
  - 10 à 50% : indemnité maximum 25 000€ ;
  - 50 à 100% : indemnité maximum 50 000€.

Garanties complémentaires en extension de la garantie de base et aux choix des adhérents :

- Décès selon les 4 options proposées ;
- Invalidité Permanente Partielle ou Totale selon les 4 options proposées.
  - L'indemnité versée à l'adhérent sera calculé en appliquant une règle proportionnelle au montant de l'indemnité retenue par celui-ci, déduction faite de 10% (cette déduction étant la franchise contractuelle à partir de laquelle une indemnité peut être versée). Le taux d'invalidité sera défini selon le barème d'évaluation des taux d'incapacités en droit commun.
  - Le montant indiqué au bulletin d'adhésion étant le montant maximum pouvant être versé pour une invalidité définie à 100%.
- Incapacité Temporaire de Travail (Indemnités journalières), selon les 2 options proposées avec une franchise de 30 jours et une indemnité maximum de 365 jours.
- Frais médicaux et d'hospitalisation : + 500€.

Limitation Contractuelle d'Indemnité :

Il est précisé que le montant maximum des indemnités versées dans l'année au titre de la garantie Individuelle Accident, ne peut dépasser 2 000 000€ pour une année.

A. RESPONSABILITE CIVILE

Les cotisations des garanties suivantes sont indexées.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES		FRANCHISE
	Par sinistre	Par année d'assurance	
TOUTES GARANTIES CONFONDUES	10 000 000€	10 000 000€	Néant
Dont			
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS	1 000 000€	1 000 000€	200€
Dont			
Dommages Immatériels Non Consécutifs	150 000€	150 000€	1500€
Faute inexcusable	1 000 000€	1 000 000€	350€
Dommages aux préposés	7500€	Néant	
Intoxications alimentaires et maladies professionnelles non classées	Incluses€	Incluses€	
Atteintes accidentelles à l'environnement	760 000€	760 000€	450€
Vols commis par préposé ou avec leur complicité	30 000€	Néant	200€
RC médicale des patriciens bénévoles	760 000€	760 000€	Néant
RC biens confiés	30 000€	Néant	1500€

B. DEFENSE-RECOURS

INCLUS DANS LES GARANTIES MISES EN JEU	20 000€	20 000€	Seuil d'intervention 500€

Bulletin d'adhésion Garantie Individuelle Accident- Complémentaire

Contrat d'assurance collectif de prévoyance réservé aux adhérents de l'association FEKM-RD-secteur France auprès de la compagnie AXA France, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex, en cas de dommages corporels suite à un accident de sport survenu dans le cadre de la pratique du Krav-Maga.

Assuré : M. ☐ Mme ☐

Nom : …….. Prénoms : …….

Adresse : …….

Code postal : …….. Ville : …….

Téléphone : ……..e-mail : …….

Date de naissance : ……..

Option	Capital décès	Capital Invalidité 100%	Indemnités journalières (*)	Frais médicaux et hospitalisation	Cotisation TTC	A cocher
1	10 000,00€	30 000,00€	--		8,00€	☐
2	15 000,00€	30 000,00€	--		9,00€	☐
3	30 000,00€	60000,00€	--		18,00€	☐
4	50 000,00€	100 000,00€	--		30,00€	☐
5	--	--	10€/jour		20,00€	☐
6	--	--	20€/jour		30,00€	☐
7				+ 500€	5,00€	☐

- (*)Indemnités journalières : 30 jours de franchise et ensuite 365 jours d'indemnisation
- (*) Indemnité journalière SS : 50% du salaire plafonné à 1.8 *le smic mensuel soit 2738.20/mois

Désignation du bénéficiaire en cas de décès :
☐ Mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux.
☐ Autres : ……..

Période de validité : 01/09/2023 au 31/08/2024

Je soussigné déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat. Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint d'une infirmité ou d'un handicap.
L'adhérent a rempli le présent bulletin dans le but de :

☐ Adhérer à l'une ou plusieurs des 7 options ci-dessus : Option(s) ……..+…….. = ……..€

☐ Ne pas adhérer.

Fait à …… le ……. Signature de l'adhérent

Le logo FEKM-RD est protégé.

KRAV MAGA LYON

AUTORISATION PARENTALE 2023 - 2024

Je soussigné

.....

Père - mère - tuteur (rayer les mentions inutiles)

Demeurant

.....

.....

Téléphone : domicile ..... Professionnel .....

N° SECURITE SOCIALE :.....

AUTORISE MON ENFANT

NOM.....**PRENOM**.....

A participer aux cours et manifestations de la saison **2023-2024** en relation avec le club de Krav Maga Lyon.

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation.

Fait à ..... le .....

Signature
(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)